

Forum CC



Quels droits acquis?

Messieurs et chers confères,

Lorsque vous nous demandez de renoncer aux droits acquis, vous utilisez une formule plus qu'ambiguë [1]. Je connais la garantie des droits acquis principalement suite au débat sur le TARMED, lorsqu'il s'agissait de revenus du médecin.

Il va de soi que nous devons accepter de nouveaux défis, savoir être souples et ouverts à la nouveauté, mais le choix du mot «droits acquis» va plus loin et n'est sûrement pas involontaire.

Devons-nous accepter avec soumission ce qu'on nous impose «à juste titre»? Non.

Lisez l'ouvrage de Johannes Bircher concernant le modèle de Meikirch [2]. Outre une excellente réflexion sur la maladie et la santé, les auteurs y mettent en évidence une sérieuse menace pesant sur la médecine: ce ne sont plus les médecins qui sont les vrais experts, mais les politiques, les agents d'assurance et les économistes de la santé, qui déterminent aujourd'hui ce qui est bon pour les patients.

Blocage de l'accès à la pratique privée, obligation de contracter, etc. sont des termes que nous devrions certes reconsidérer. Mais on ne saurait nous faire accepter de travailler à n'importe quelles conditions, heureux de pouvoir au moins soigner encore quelques vrais patients.

Thomas Eggimann, Bienne

- 1 Raggenbass R, de Haller J. Droits acquis? Bull Méd Suisses. 2007;88(34):1381.
- 2 Bircher J, Wehkamp K-H. Das ungenutzte Potential der Medizin. Analyse von Gesundheit und Krankheit zu Beginn des 21. Jahrhunderts. Zürich: Rüffer und Rub; 2006.

Réponse

Cher Collègue,

Nous vous remercions pour votre intervention ainsi que pour vos intéressantes précisions et remarques. Effectivement, cet éditorial vise à rendre attentif le corps médical aux changements structurels et culturels qui peuvent advenir cette prochaine décennie dans le domaine de la politique de la santé. Ces changements vont requérir de notre part non seulement de l'opposition sur des points précis mais aussi une importante clarification de ce que sont nos fonctions et notre place dans le vaste champ de la santé.

Vous avez également parfaitement raison lorsque vous pointer le fait que nos partenaires ne peuvent pas nous demander de travailler dans n'importe quelles conditions! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons rappelé ce qui fait le noyau de notre pratique – ce noyau nous permettra de nous orienter pour fixer de manière fondée les conditions nécessaires pour continuer à assurer une formation et une pratique médicale libre et de qualité pour tous.

Quant à la question de savoir qui doit décider de ce qui est bon, juste ou adéquat pour nos patients, la question est naturellement complexe puisqu'elle implique précisément plusieurs acteurs. Nous nous posons cependant la question de savoir si une partie de nos impasses actuelles ne tient précisément pas au fait que tous les acteurs du champ de la santé, nous compris, revendiquent le savoir de ce qui est le mieux pour le patient (ce dernier restant d'ailleurs le plus souvent étrangement silencieux). Or, comme vous le savez aussi, invoquer le mieux pour l'autre provoque souvent le pire!

Avec nos confraternelles salutations

R. Raggenbass et J. de Haller